

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**

Nombre de conseillers	-	DELIBERATION 034 -07-2026
- en exercice 15		Séance du lundi 6 juillet 2026 à 8 heures 30
- présents 11		
- votants 13		Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
- Pour 15		convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
- Contre 0		session ordinaire à la mairie de DAGLAN
- Abstention 0		sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 6 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de DAGLAN dûment convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de M. Pascal DUSSOL, Maire.

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie- Hélène, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse, Karine PICADOU, conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Thierry VERNET à Maurice LAPOUGE

EXCUSÉS : Déborah LECLERCQ, Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER
Marie-Hélène VASSEUR est élue secrétaire de séance.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : : Accueil bus scolaires matin et soir – Aide au repas des enfants à la cantine Surveillance cour école– Ménage Mairie et bâtiments communaux – Petits travaux divers.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade Adjoint technique

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C pour effectuer les missions ci-dessus nommées à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2026
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

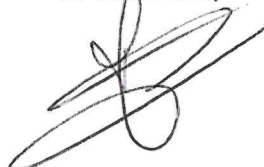
Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 6 juillet 2026

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the commune of Daglan, Gironde. The seal features a central emblem with a castle and the text 'DAGLAN' at the top and 'GIRONDE' at the bottom. A large, dark, stylized signature is written over the seal.

La Secrétaire,

The image shows a dark, stylized signature written in ink.